



n° 59

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 3 OCTOBRE 1974

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E

CONFÉRENCE CANADA-ÉTATS-UNIS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU  
DANS LES GRANDS LACS

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que Madame Jeann: Sauvé, ministre d'Environnement Canada, a ouvert le 2 octobre à Ottawa une Conférence réunissant des hauts fonctionnaires américains et canadiens chargés de revoir les progrès réalisés dans l'application de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, signé par le Canada et les États-Unis le 15 avril 1972. C'est la quatrième d'une série de réunions que les deux pays tiennent à ce sujet et la Conférence s'est penchée sur les conclusions et recommandations du deuxième Rapport annuel de la Commission mixte internationale (CMI) sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Le Ministre a rappelé aux délégués qu'ils ont un devoir à remplir non seulement envers les riverains des Grands lacs mais aussi envers beaucoup d'autres personnes de différents pays qui suivent avec intérêt le progrès du premier grand accord international sur l'antipollution. Évoquant les grandes espérances suscitées lors de la signature de cet accord, par le Président des États-Unis et par le Premier ministre du Canada, Madame Sauvé a exprimé sa satisfaction quant à la qualité éventuelle, à long terme, de l'eau des Grands lacs, mais elle a ajouté que l'impact de l'Accord sur l'activité exercée dans le monde en matière de protection de l'environnement dépendrait beaucoup du dynamisme des programmes établis dans le cadre de l'Accord.

Selon M. Fitzhugh Green, administrateur associé de la United States Environmental Protection Agency, et président de la délégation américaine, "l'assainissement des Grands lacs est la plus grande réalisation environnementale dans les annales de ce continent. Rien que pour les États-Unis, cette entreprise réclamera les efforts de milliers d'environnementalistes dévoués aux trois paliers de gouvernement: fédéral, étatique et local, ainsi que des milliards de dollars. M. Russel Train, administrateur de l'Environmental Protection Agency, (EPA) m'a chargé de vous exprimer à l'occasion de ce tour d'horizon la satisfaction personnelle qu'il éprouve à constater que nos deux pays honorent dans les délais prescrits les dispositions de l'Accord signé par les chefs de nos deux Gouvernements."

D'après le rapport de la Commission, 98% des riverains canadiens des Grands lacs seraient équipés d'installations de traitement convenables des eaux résiduaires avant le 31 décembre 1975, date limite fixée par l'Accord. Les hauts fonctionnaires canadiens et ontariens ont souligné qu'ils comptent maintenir ce rythme d'implantation et qu'on s'apprête à donner une plus grande portée à l'Accord canado-ontarien signé en août 1971 en prévision de l'Accord Canada-États-Unis. Cet élargissement nécessitera l'affectation, par la Société centrale d'hypothèque et de logement du Gouvernement canadien et le Gouvernement ontarien, de crédits nouveaux et considérables devant couvrir les frais de construction croissants des usines pour le traitement des eaux résiduaires des municipalités.

D'après les prévisions de la Commission, 60% des habitants de la partie américaine du Bassin seront servis par des installations convenables pour le traitement des eaux résiduaires avant la fin de 1975 et la CMI recommande à l'Administration des États-Unis de libérer les subventions fédérales américaines qui sont actuellement bloquées pour financer la construction d'usines de traitement des eaux résiduaires. La partie américaine doute que le blocage des fonds entraîne des retards à l'avenir et elle croit que, le cas échéant, les fonds nécessaires seraient libérés.

Les hauts fonctionnaires des Etats-Unis rapportent que, depuis la réunion du 22 mai tenue par les deux Gouvernements à Washington, D.C., des progrès considérables ont été réalisés dans le programme de construction d'usines pour le traitement des eaux résiduaires dans les municipalités américaines. A cette époque, 495 millions de dollars avaient été accordés à 156 projets dans la région des Grands lacs depuis la signature de l'Accord. Leur coût total, y compris le financement fédéral, étatique et local a été de 776 millions de dollars. Du 22 mai au 20 septembre, des subventions fédérales additionnelles de 245 millions de dollars ont été accordées à 73 projets dans le Bassin des Grands lacs, dont le coût total atteindra 323 millions de dollars. Depuis la signature de l'Accord, l'Administration fédérale américaine a accordé 740 millions de dollars à 221 projets dans la région des Grands lacs, soit globalement plus de 1.1 milliard de dollars.

A noter tout particulièrement, durant la période de mai à septembre, 51% des 480 millions de dollars accordés aux projets des Etats riverains des Grands lacs l'ont été pour des projets dans le Bassin des Grands lacs, soit un taux sensiblement supérieur à l'ancien qui était de 31%. Depuis les débuts, environ 38% des fonds fédéraux américains octroyés aux Etats riverains des Grands lacs, dans le cadre de la loi sur l'antipollution de l'eau de 1972, l'ont été pour le Bassin des Grands lacs.

L'Ontario pour sa part rapporte que, depuis la dernière rencontre, sept projets ont été menés à bonne fin et que 85% des riverains canadiens seraient équipés d'installations convenables pour le traitement des eaux résiduaires. Quatre-vingt deux pour cent des habitants sont actuellement servis par des installations secondaires ou équivalentes pour le traitement des eaux résiduaires.

Les deux parties se sont déclarées satisfaites des conclusions de la Commission selon lesquelles la pollution de la région inférieure des Grands lacs, particulièrement du lac Erié, semble avoir cessé de croître et le déversement de phosphore a diminué de part et d'autre du Bassin, selon les recommandations de l'Accord.

Sur les 466 installations pour le traitement des eaux résiduaires des municipalités qui exigent l'élimination du phosphore dans la partie américaine du Bassin des Grands lacs, 218 sont équipées des dispositifs voulus. Avant la fin de 1975, on escompte que 300 de ces installations élimineront le phosphore des eaux, réalisant donc les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord. Durant la même période, on prévoit qu'environ 200 usines pour le traitement des eaux résiduaires en Ontario utiliseront un dispositif d'élimination du phosphore.

Pour apaiser l'inquiétude des Etats-Unis au sujet de l'acide nitrico triacétique (NTA), utilisé pour remplacer le phosphore, les deux parties ont échangé les résultats de leurs récentes recherches dans ce domaine.

Convenant que la CMI préconise à juste titre une meilleure analyse des données de la qualité de l'eau, les deux parties ont entrepris, avec la collaboration du Conseil établi sous l'égide de la CMI, de pousser l'usage des méthodes communes parmi les autorités compétentes concernées et d'insister

d'avantage sur l'analyse des données. Les deux parties ont souligné que les informations sur l'amélioration des Grands lacs sont indispensables si l'on veut permettre à chaque pays de respecter ses engagements, étant donné, aussi, que l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs est le premier grand instrument de lutte internationale contre la pollution qu'on se soit jamais donné dans le monde.

Selon l'EPA, son bureau de Chicago a établi une Section de surveillance des Grands lacs (Great Lakes Surveillance Branch), chargée d'analyser et d'interpréter les données sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Dotée de 8 professionnels, la nouvelle section comptera 7 postes additionnels avant la fin de l'année. Elle collaborera étroitement avec le laboratoire régional de 33 hommes du bureau de Chicago, chargé surtout de l'analyse d'échantillons et du contrôle qualitatif.

Les deux parties ont tracé les grands lignes des mesures prises pour donner suite aux conclusions de la Commission au sujet des virus aquatiques et des facteurs pathogènes persistants. Elles ont apprécié que la Commission attire l'attention des Gouvernements respectifs sur les exigences futures de la protection optimale du public dans ce domaine.

Les deux parties ont longuement discuté les observations de la Commission sur la nécessité de règlements compatibles sur le déversement des déchets par les navires. La partie canadienne a fait valoir l'importance de la mise en place d'une telle réglementation et ce, bien avant la date fixée dans le cadre de l'Accord, ajoutant qu'elle s'empresserait de promulguer le projet de réglementation existant au Canada qui exige une haute qualité de traitement des eaux.

Les hauts fonctionnaires américains ont signalé qu'en vertu des amendements de 1972 à la loi sur l'antipollution des eaux (Water Pollution Control Act), l'EPA doit promulguer par voie de règlement les moyens à appliquer pour que les eaux usées ne soient pas évacuées dans certaines ou toutes les eaux d'un Etat à la suite de certaines mesures statutaires de l'EPA et de l'Etat intéressé. Au préalable et de concert avec la Coast Guard, l'EPA réexamine le programme de gestion concernant le déversement des déchets par les navires ainsi que la réglementation existante et celle qui doit être promulguée dans le cadre de l'Accord. Aucune décision finale n'a été prise mais les démarches exploratoires se poursuivent pour s'assurer de la compatibilité des normes entre les deux Gouvernements. L'EPA a l'intention de proposer bientôt une réglementation sur le déversement des déchets par les navires.

La Conférence a noté tout particulièrement un certain nombre de recommandations spécifiques découlant de l'étude que la Commission poursuit sur la pollution causée par l'utilisation des sols. Elle a convenu que ces recommandations devraient être examinées avec attention par les diverses autorités compétentes.

Les hauts fonctionnaires américains ont signalé aussi que le bureau de Chicago de l'EPA encourage l'élaboration de lois sur le contrôle des sédiments, grâce aux conférences étatiques données sur le contrôle des sédiments et de l'érosion avec la collaboration de la National Association Conservation Districts. Cet effort répond à la recommandation de la CCI que les Gouvernements votent des lois effectives sur le contrôle des sédiments,

en particulier dans les régions urbaines et leurs banlieues. Jusqu'ici dans le Bassin des Grands lacs, le Michigan, l'Ohio et la Pennsylvanie ont voté de telles lois. Ces dernières sont en voie d'élaboration dans l'Indiana, l'Illinois, le Minnesota, l'Etat de New York et le Wisconsin.

On a également discuté les efforts qui sont déployés pour préciser l'objectif touchant la radioactivité dont l'Accord fait état, les consultations canado-américaines visant à l'élaboration d'une liste convenue de substances dangereuses et la récente promulgation des règlements canadiens destinés à accroître la sécurité de la navigation maritime sur les Grands lacs.

A l'issue de la Conférence, les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité éventuelle, à long terme, de l'eau des Grands lacs, selon les programmes entrepris par les deux pays dans le cadre de l'Accord.

MM. Robert Funseth, conseiller aux Affaires politiques de l'ambassade des Etats-Unis, et Fitzhugh Green, administrateur associé aux Affaires internationales, Environmental Protection Agency, étaient les coprésidents de la délégation américaine de 22 représentants des organismes fédéraux et étatiques chargés de l'application de l'Accord, y compris le Département d'Etat américain, l'Environmental Protection Agency, les U. S. Coast Guard, U. S. Army Corps of Engineers, Minnesota Pollution Control Agency, la Commission du Bassin des Grands lacs et le Département des ressources naturelles du Wisconsin.

La délégation canadienne se composait de représentants des ministères des Affaires extérieures, de l'Environnement, du Transport, de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que du ministère ontarien de l'Environnement.

Des membres de la section canadienne et de la section américaine de la Commission mixte internationale ont également participé à la Conférence.